



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Claire TOMASELLI	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Sladana ZIVKOVIC	
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC
Dijon - Parc de stationnement "Heudelet" - Acquisition

Dans le cadre de l'aménagement de « l'Ecoquartier Heudelet 26 », le parc de stationnement « Heudelet » a été réalisé par la SEMAAD, à laquelle s'est substituée la « Société Est Métropoles ». Cet ouvrage, ouvert au public, est surmonté d'un aménagement paysager et végétalisé constituant la promenade « Allée Pierre Rat », composée d'un cheminement piéton, d'espaces verts et d'aires de jeux. La promenade est complétée par deux glacis rejoignant l'allée Claude Jade et l'écoquartier.

Le parking dispose d'une capacité de 322 places, sur deux niveaux en infrastructure et est accessible depuis l'avenue du Drapeau et la rue du 26ème Dragons. Il bénéficie de nombreux accès piétons, permettant notamment une liaison directe à l'écoquartier, d'un ascenseur, de places destinées aux personnes à mobilité réduite, d'emplacements dédiés aux véhicules électriques et aux deux-roues. Il est équipé d'un système de vidéosurveillance, ainsi que d'un bureau d'exploitation.

Cet ouvrage présente aujourd'hui plusieurs dysfonctionnements et fait l'objet d'une gestion insuffisante. Compte tenu de cette situation et afin de garantir la pérennité de cet équipement, il est proposé de procéder à son acquisition, ainsi qu'à celle de l'Allée Pierre Rat et des glacis. Cette maîtrise foncière permettra d'optimiser les modalités d'exploitation et de fonctionnement, tout en confortant l'offre publique de stationnement.

Cette acquisition interviendra moyennant le montant total de 3 000 000 €, conforme à l'évaluation établie par le Service du Domaine.

La « Société Est Métropole » consentira à la métropole, à titre gratuit, l'ensemble des servitudes de passage et d'accès piétons à ce parking sur les terrains restant lui appartenir.

Il est précisé que les contrats de location actuels, consentis notamment au profit de résidents de « l'Ecoquartier Heudelet 26 », seront maintenus par la métropole.

Il est également précisé que le parc de stationnement pourrait être intégré dans le prochain contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'acquérir** sur la « Société Est Métropoles » le parc de stationnement « Heudelet », l'allée Pierre Rat et ses glacis, situés 38 avenue du Drapeau et 15 bis rue du 26ème Dragons, cadastrés section AT n°292 de 2 787 m², n°293 de 1 022 m², n°294 de 980 m² et n°301 de 2 808 m², moyennant le montant total de 3 000 000 €, sous réserve de l'approbation par le conseil métropolitain, lors de sa prochaine séance du 15 décembre 2022, de l'inscription des crédits nécessaires dans le cadre de la dernière décision budgétaire modificative de l'exercice 2022 ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN